



Le Coup de Griffe !




« Réactivité, efficacité, dévouement » ce sont les mots par lesquels le ministre Lemaire a salué les agent.e.s des MEFR lors de la [rencontre du 2 février avec les fédérations syndicales des ministères](#). Chouette ! Nous sommes formidables !

Plus que cette reconnaissance de façade, les agent.e.s ont besoin que leur implication soit reconnue, que leurs missions soient pérennisées et qu'on leur donne les moyens de travailler ! Alors, serons-nous augmentés ? Promus ? Équipés du matériel nécessaire à un télétravail serein ? Les restructurations seront-elles abandonnées, ou à tout le moins reportées ? Spoil : non !

Vous le verrez dans les articles ci-dessous qui rapportent les dernières actualités de l'administration centrale, ce n'est certainement pas le sens des décisions prises à la DGE, dans la mise en place des Lignes directrices de gestion dans leur volet "promotions" ou bien dans le nouveau protocole sur le télétravail...

C'est d'autant plus préjudiciable que la crise sanitaire qui n'en finit pas nous met toutes et tous à rude épreuve: fatigue, anxiété et inquiétude pour nous et nos proches... Ce serait le bon moment, au contraire, pour réfléchir aux besoins de services publics qui se sont révélés durant cette crise. Et cela passe forcément par le sort des agent.e.s ! Encore une occasion ratée de voir plus loin que l'austérité et le seul compteur de "dépenses d'argent public" : voir la nécessité de services publics solidaires et sur tous les territoires !

● BRIEVEMENT... ●

	<p>Même si ce n'est que dans un mois, la journée du 8 mars prendra cette année une importance particulière : de la recrudescence des violences conjugales durant les confinements aux mouvements de visibilisation des violences intra-familiales, les luttes des femmes sont encore et toujours nécessaire... Mobilisons-nous !</p>
	<p>Toujours en ligne et toujours à signer, la pétition en faveur de l'action sociale ministérielle initiée par les fédérations Solidaires Finances, CGT Finances, FO Finances et UNSA-CFE-CGC Finances. Notre action sociale est un outil de solidarité et d'entraide nécessaire pour beaucoup d'agent.e.s (et singulièrement en ce moment). Nous ne pouvons pas accepter qu'elle ne soit plus en capacité de répondre aux besoins exprimés par les agent.e.s !</p>
	<p>Ca y est : nous aurons de nouveaux masques lavables début mars... Vu que cela fait près de 5 mois que nous utilisons les mêmes, il était temps ! Parce que si on se livre à un petit calcul mesquin (5 lavages maximum, ne pas le porter plus de 4 heures...), il n'est pas sûr que nos masques soient encore totalement "étanches" au virus...</p>

● LE VOLET « PROMOTIONS » DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION ●

On vous en a déjà parlé, au Ministère, la mise en œuvre de la Loi de transformation publique ne traîne pas ! À peine la question des mobilités réglées, l'administration a enchaîné avec celle des promotions. Pour mémoire, ces fameuses LDG (Lignes Directrices de Gestion) sont le dispositif destiné à remplacer les CAP. Elles ont plusieurs volets : mobilité, promotion et formation.

Lors du Comité technique du 3 février dernier, le volet promotions a été présenté aux organisations syndicales. Malgré le travail réalisé en amont lors de plusieurs groupes de travail, le constat partagé par l'ensemble des organisations syndicales est le même : ces LDG ne font qu'entériner **la disparition des CAP, outil collectif de gestion des carrières** des fonctionnaires.

Les LDG-promotions qui seront mises en œuvre en administration centrale vont enfermer l'agent.e dans un tête à tête dangereux avec son.sa supérieur hiérarchique. Dangereux parce que laissant la porte ouverte à l'arbitraire. D'autant que les procédures sont opaques, toutes les informations n'étant pas directement accessibles, obligeant l'agent.e à se débrouiller pour y avoir accès. Les représentant.e.s du personnel étant eux, totalement exclus de ces procédures. Les dispositifs de recours prévus risquent fort d'être submergés ! Et le processus de médiation (annoncé depuis plusieurs mois) mériterait d'être précisé : indépendance, moyens, mise en œuvre de la décision ? Ces questions restent pour le moment sans réponse...

Sud Centrale Solidaires a émis l'ensemble de ces doutes et a rappelé sa demande prioritaire d'une augmentation du nombre de promotions lors des groupes de travail et à nouveau lors du CTAC du 3 février et donc, sans surprise, **a voté contre le texte proposé.**

La suite de cette déclinaison de la loi de transformation de la fonction publique ce sera la fusion des instances (intégration du Comité d'Hygiène et de Sécurité dans un grand tout, le CSA (Comité Social d'Administration). Dossier sur lequel nous ne serons pas non plus d'accord avec l'administration !

● LA DGE PERSISTE DANS SON INCROYABLE TRANSFORMATION... ET SIGNE ! ●

Nous l'avons déjà écrit à de nombreuses reprises dans plusieurs « Coup de griffe », la Direction générale des entreprises s'obstine à nier les effets pervers et indésirables de sa transformation stratégique. Depuis novembre 2018, le passage en mode "projet" du travail à la DGE, les intérêts des agent.e.s sont passés au second plan. L'objet de cette transformation étant principalement d'affirmer l'image de marque de la DGE en tant que direction innovante, laboratoire expérimental devant servir d'exemple à d'autres services du Ministère. Le mode projet a entraîné un surcroît de travail dit "structurel" (totalement incompatible avec un mode projet), de stress, une démotivation avec perte de sens et perte de repères sur le court et le long terme.

Un "cocktail" titulaires/contractuels dangereux

À ce constat déjà peu reluisant s'ajoute aussi la mise en concurrence des titulaires et des contractuels. Depuis 2018, la part des contractuels a quasiment doublé : **15 % fin 2018 à 27 % fin 2020**. Il s'agit principalement de contractuels de niveau A+. Fin 2020, on dénombre encore 97 titulaires de niveau A+ mais 90 contractuels de même niveau. Bien sûr, les contractuels sont des experts mais ils ne connaissent ni le fonctionnement, ni l'organisation de la DGE, du ministère, voire de la fonction publique. C'est alors aux titulaires de les former. Et puis, après quelques années passées à se faire une carte de visite, les contractuels partent et les titulaires restent. Tel pourrait être l'adage de la DGE... A ce rythme-là, les titulaires A+ seront minoritaires au sein de la DGE d'ici un ou deux ans, la DGE sera-t-elle encore un service public ?

Pour sortir les agents de leur "zone de confort", la DGE instaure un mouvement de mobilité interne obligatoire

La DGE n'a pas trainé à mettre en place les LDG-mobilités dans sa forme la plus contraignante. À compter de cette année, les agent.e.s en poste depuis plus de cinq ans seront inscrits **automatiquement** à ce mouvement de mobilité. Ils devront candidater sur deux fiches de poste au moins.. Et même si la direction affirme qu'il n'y a aucune obligation de mobilité, cela va créer un stress supplémentaire et de l'incertitude chez les agent.e.s...

Pour **Sud Centrale Solidaires**, il s'agit ni plus ni moins de mobilité forcée : un.e agent.e est largement capable de prendre sa carrière en main et de décider s'il a besoin ou envie d'une mutation. Que se cache-t-il derrière cette volonté de faire bouger les agent.e.s ? Leur faire perdre leurs repères ? Leur montrer que leur place n'est plus assurée ? Qu'elles et ils sont remplaçables ? Ou bien encore de désagréger les collectifs de travail ?

Des innovations qui font "flop"

Réforme du bonus CIA pour les titulaires, instauration d'un bonus pour les contractuels, inscription au mouvement de mobilité interne automatique, mise au ban des séniors, promotion et recrutement massif de jeunes, on se croirait presque dans le privé...

Et pourtant, la DGE peine à recruter tant en interne qu'en externe : de nombreux postes sont toujours vacants ! Ce manque d'attractivité des corps administratifs et techniques et notamment des titulaires A+ s'explique par la réputation de "killeuse" de la DGE, qui a décidé unilatéralement de sa transformation sans le concours de ses agent.e.s... **Ce n'est pas faute de l'avoir mise en garde à de nombreuses reprises...**

● LE TÉLÉTRAVAIL : NOUVEAU PROTOCOLE MAIS VIEILLES HABITUDES ! ●

Après les différentes périodes de confinement, le télétravail en administration centrale a connu une évolution quantitative (avec des pourcentages très importants : près de 90 % par moment) et aurait dû aussi connaître une amélioration qualitative pour les agent.e.s. Depuis plusieurs mois, la question a été à l'ordre du jour de plusieurs groupes de travail, tant au niveau ministériel qu'au niveau de l'administration centrale. **Sud Centrale Solidaires** s'est fait le relais des problèmes soulevés dans les réponses au questionnaire lancé par l'administration en juin dernier : les besoins de formations aux outils nécessaires au télétravail, les besoins d'échanges avec la hiérarchie et les collègues, la crainte de jugement parfois lapidaire sur le télétravailleur qui se traduit aussi par des contrôles et des vérifications lourds, le besoin de matériel adapté (bureautique et mobilier)...

Le point le plus épineux de la nécessaire indemnisation des frais occasionnés par le travail à domicile n'a pas obtenu de réponse. Et pour cause : les négociations viennent à peine de commencer au sein du Conseil supérieur de la fonction publique. Ce qui interroge sur cette manie qu'à l'administration centrale de (trop) souvent vouloir se précipiter dans le traitement des dossiers !

En attendant, et pour être honnête, le protocole adopté lors du CTAC du 3 février (à l'unanimité, c'est suffisamment rare pour être souligné !) répond plutôt bien aux autres questions posées. Reste à voir de quelle façon il sera décliné dans les directions et les services et si sa mise en œuvre permettra de résoudre les difficultés aujourd'hui rencontrées par les agent.e.s. Principalement la question de la souplesse nécessaire à apporter à la demande : ni obligation de télétravail, ni obligation de présentiel. Au contraire, le télétravail doit participer à offrir de meilleures conditions de travail aux agent.e.s. Autre problématique fréquemment relevée, la question de l'inadaptation du matériel pour laquelle le Secrétariat Général s'est engagé à apporter une réponse rapide aux besoins qui se sont exprimés. Enfin, le droit à la déconnexion qui est parfois (souvent ?) mal respecté par les supérieurs hiérarchiques. La réflexion sur les chartes du temps déjà existantes est inscrite à l'agenda social, ce sera l'occasion de rappeler quelques principes de base sur la question et la nécessité de faire connaître ces chartes au plus grand nombre !

● LES PROPOSITIONS DE SOLIDAIRES ! ●

On dit souvent (toujours ?) que les syndicats se contentent d'être « contre » les propositions qui sont faites et jamais pour... L'affichette ci-dessous de **Solidaires** démontre le contraire ! **Solidaires** propose des solutions aux crises que nous traversons. Des solutions d'urgence mais qui auraient aussi des conséquences sur le long terme pour chacun.e d'entre nous ! **Ca fait au moins 8 raisons pour adhérer !**

CRISE SANITAIRE, SOCIALE, ECOLOGIQUE

IL Y A DES SOLUTIONS D'URGENCE

- 1 BREVETS PUBLICS SUR LES VACCINS**
- 2 RENFORCEMENT MASSIF DES SERVICES PUBLICS**
dont la santé et l'éducation
- 3 INTERDICTION DES LICENCIEMENTS**
dans les entreprises qui font des profits
- 4 CONDITIONS SOCIALES ET ÉCOLOGIQUES**
des aides publiques aux entreprises
- 5 SMIC À 1700 EUROS NET, +400 EUROS PAR MOIS**
pour toutes et tous dont les retraites et minimas sociaux
- 6 18-25 ANS : ACCÈS À TOUS LES MINIMAS SOCIAUX**
- 7 ABROGATION DE LA RÉFORME CHÔMAGE**
- 8 CONTRE LE CHÔMAGE : PARTAGE DU TRAVAIL**
avec 32h hebdomadaire de référence
sans perte de salaire ni flexibilité

Solidaires
Union syndicale

Syndicat Sud Centrale Solidaires

Tél. : 01 53 18 73 21

Bâtiment Vauban - Nord 1 - Pièces 0062 - 0064 - 0069 - 0073

syndicat-sud-centrale@syndicats.finances.gouv.fr - www.sudcm.org